



## DÉCISION n° DG-S/DEF 2024-09

**Valérie Metrich-Hecquet**, Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu l'instruction n° 24-G-160 du 28 mars 2024 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment l'organisation et les missions de la direction économique et financière,

### Décide :

A compter du 10 juin 2024, délégation est donnée à Madame **Virginie DESVIGNES**, contrôleur financier au département pilotage de l'exécution de la direction économique et financière, à l'effet de signer, dans l'application informatique SAP, les actes d'ordonnancement des recettes et dépenses de la direction générale, quel qu'en soit le montant.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet ([www.onf.fr](http://www.onf.fr)).

**Valérie Metrich-Hecquet**

